

DUERP

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et mise en place du plan d'actions de prévention



- ► Réaliser ou mettre à jour son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- L'utiliser comme un outil d'information et de communication,
- Mettre en place le plan d'action de prévention ou le PAPRIPACT.



Programme et contenu

- Réglementation et modifications 2022
- Définitions
- Enjeux de la prévention
- Méthodologie
- Proposition outil ASSTV



sensibilisation@asstv86.fr

Planning sur le site internet de l'ASSTV : http://www.asstv86.fr/



Public

Salariés, employeurs, représentant des salariés, membres du CSE



Date

Le 02 février 2024

De 14h00 à 16h00



Lieu

Fédération du bâtiment 26 rue Salvador Allende 86000 POITIERS (*Salle Augé*)



Coût

Inclus dans les cotisations habituelles de l'entreprise



Intervenants

Ingénieures Prévention



Contact

Sylvie MIREBEAU 05 49 61 62 66 Gwénaëlle PINEAU 05 49 98 84 08